

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIER Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - BORDEAUX ZAC Bastide Niel - Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation et la gestion de la desserte énergétique du quartier Bastide Niel

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la définition du projet urbain Bastide Niel, la Communauté Urbaine de Bordeaux a lancé une étude comparative réalisée par le bureau d'études Cap Ingelec afin de déterminer la desserte énergétique du futur quartier.

L'étude réalisée s'est ainsi déroulée en phases successives :

- l'estimation des besoins énergétiques de la ZAC,
- les propositions, en termes techniques et environnementaux, de différentes solutions de dessertes répondant à ces besoins,
- la comparaison (en termes techniques, financiers et environnementaux) des différentes propositions techniques retenues.

A l'issue de cette étude, le comité de projet des opérations d'aménagement a validé, afin de pourvoir aux besoins en chauffage et eau chaude sanitaire des constructions de la ZAC, la mise en place d'un service de chauffage urbain. Quant au choix d'alimentation du réseau, il s'est orienté de manière stratégique sur le choix de la géothermie profonde (1000 m), ce dispositif devant être complété pour la production d'eau chaude solaire à partir de 2020 par des capteurs solaires thermiques. Il est également envisagé de réaliser un réseau de froid alimenté par une centrale de production de froid, ayant vocation à desservir les commerces ainsi que certains équipements publics de l'opération.

Afin d'évaluer et de valider la faisabilité technique et économique du projet, il est nécessaire de réaliser des études plus fines, au regard notamment de l'évolution récente des estimations de coût des forages profonds et des critères d'attribution des subventions. Dès lors, si le scénario d'un système de production de chaleur alimenté par la géothermie profonde n'était pas retenu, devra être évaluée la faisabilité technique et économique d'un réseau de chaleur alimenté par la biomasse.

Cette opération est inscrite au contrat de co-développement de Bordeaux pour 2012/2014 (fiche action n°48 n°C020630042) sans indication d e montant et sans programmation.

C'est ainsi qu'il est proposé de désigner une AMO afin de réaliser ces études et par la suite, d'assister la Communauté Urbaine dans la mise en place d'une procédure permettant la réalisation et l'exploitation du/des futurs réseaux de chaleur et de froid de la ZAC, et le cas échéant du forage (régie, délégation de service public, PPP).

Par ailleurs, dans le cadre de l'élaboration du projet urbain Bastide Niel, l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a proposé d'accroître les ambitions du projet en réalisant un quartier répondant à l'objectif « zéro énergie ». La proposition est la suivante : assurer la production sur site de l'énergie consommée dans la ZAC, en prenant en compte toute la consommation électrique du projet (bâtiments, éclairage public et pompe à chaleur). Pour tendre vers cet objectif « zéro énergie », il est proposé d'intégrer sur l'ensemble des façades et toitures des constructions dont l'orientation le permet, des panneaux photovoltaïques et capteurs solaires ainsi qu'une centrale photovoltaïque sur un foncier communautaire attenant à la ZAC Bastide Niel.

Dès lors, il est également nécessaire d'approfondir la faisabilité technique d'un tel dispositif ainsi que les scénarios envisageables de portage juridique et économique. Il est ainsi proposé de désigner une équipe d'AMO pour la réalisation d'une telle étude et pour l'assistance à la mise en oeuvre du montage opérationnel retenu.

Il en résulte que la Direction du Développement durable, le Service Délégation de service public déchets et réseau de chaleur ainsi que la Direction de l'Urbanisme ont élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, alinéa 3, 57, à 59 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un marché se divisant en deux lots:

- Lot n°1 : étude de la faisabilité technico-économique d'un système de production de chaleur et de froid alimenté par la géothermie. Etude du montage juridique et financier du projet de système de production de chaleur et de froid retenu. Assistance à la mise en oeuvre du montage opérationnel in fine choisi par la collectivité et au classement des réseaux.
- Lot n°2: faisabilité technique et examen des possibilités de portage juridique et économique de la centrale photovoltaïque. Assistance à la mise en oeuvre du montage opérationnel in fine choisi par la collectivité.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 20 janvier 2012, et publié aux journaux officiels le 25 janvier 2012 (JO de l'Union Européenne et BOAMP).

La date limite de remise des offres a été fixée au 5 mars 2012 puis reportée au 19 mars 2012.

Pour le lot n°1, 9 offres ont été reçues.

Pour le lot n°2, 8 offres ont été reçues.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 11 juillet 2012, a décidé d'attribuer le lot 1 au groupement Service Public 2000 pour un montant de 186 800 € HT. Elle a décidé d'attribuer le lot 2 au groupement Solstice pour un montant de 48 275 € HT.

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets de marché sont mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6ème étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés:

- pour le lot 1, portant la production de chaleur et de froid de la ZAC Bastide Niel, avec le groupement Service Public 2000 pour un montant de 186 800 € HT.
- pour le lot 2, portant sur la faisabilité et montage de la production d'énergie par une centrale photovoltaïque pour répondre aux besoins de la ZAC Bastide Niel, avec le groupement Solstice pour un montant de 48 275 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante:

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, alinéa 3 et 57 à 59,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 11 Juillet 2012 attribuant le lot 1 au groupement Service Public 2000 pour un montant de 186 800 € HT, et le lot 2 au groupement Solstice pour un montant de 48 275 € HT du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation et la gestion de la desserte énergétique du quartier Bastide Niel

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que, par sa décision du 11 juillet 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué , le lot 1 au groupement Service Public 2000 pour un montant de 186 800 € HT et le lot 2 au groupement Solstice pour un montant de 48 275 € HT, du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation et la gestion de la desserte énergétique du quartier Bastide Niel ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le lot 1 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation et la gestion de la desserte énergétique du quartier Bastide Niel avec le groupement Service Public 2000 pour un montant de 186 800 € HT et pour le lot 2 de ce marché, avec le groupement Solstice pour un montant de 48 275 € HT.

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal de l'exercice, 2012, Chapitre 23 – compte 2315 – fonction 8220 – CRB UB00 – programme HB 32.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2012

PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2012

M. MICHEL DUCHENE